



Fédération des syndicats de travailleurs du rail  
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis  
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67  
federation-sudrail@wanadoo.fr  
www.sudrail.org



## Social – SNCF - Mobilisation

### **Mardi 11 janvier, journée d'action nationale des personnels des Comités d'Etablissement et du Comité Central d'Entreprise de la SNCF**

*Les salarié(e)s des CE/CCE de la SNCF ne sont pas cheminot(e)s, ils ne sont pas employés par la SNCF : ce sont des salarié(e)s de droit privé employés par les CE et le CCE. Ils/elles travaillent dans les cantines, les bibliothèques, les Maisons familiales et l'ensemble des structures gérées par les CE et le CCE.*

Leurs employeurs, ce sont les syndicalistes cheminots qui gèrent les CE/CCE de la SNCF. On pourrait donc raisonnablement penser que les questions de « dialogue social » et de salaires puissent se régler.

- ➔ **Et pourtant, de nombreux salariés des CE et CCE ont des coefficients qui correspondent à une rémunération inférieure au SMIC**, et doivent percevoir une indemnité compensatrice pour arriver au minimum légal. Ce système fait que de nombreux salariés des CE et du CCE SNCF n'ont en fait aucune augmentation pendant plus de dix ans ... et tout ça au niveau du SMIC !
- ➔ **Et pourtant, malgré une pétition massivement signée par les salarié(e)s, les employeurs ont refusé d'ouvrir des négociations.** Ces employeurs ce sont les syndicalistes cheminots qui gèrent les CE et le CCE !
- ➔ A l'appel des fédérations SUD Rail, CFDT, FO, CFTC et des délégué(e)s Candidats Libres et Tous Ensemble du CCE, et de nombreuses sections CGT, la grève nationale et unitaire a été massivement suivie 14 décembre. Malgré cela, les employeurs ont persisté dans leur refus d'ouvrir des négociations.

**Le 11 janvier, les personnels des CE/CCE de la SNCF se rassembleront devant la réunion plénière du CCE.**

**Les personnels en grève rappelleront que la direction SNCF porte une responsabilité écrasante dans cette situation**, puisqu'elle refuse d'augmenter la dotation aux Activités sociales à 3% de la masse salariale et à 1% des pensions, malgré les demandes unanimes des fédérations syndicales de l'entreprise. **Les personnels des CE et CCE rappelleront qu'ils ne sont nullement responsables de cet état de fait, et ils/elles n'ont donc pas à en subir les conséquences.**

**Les personnels des CE et CCE rappelleront que leurs employeurs sont les syndicalistes cheminots qui gèrent les CE/CCE, et que ce sont bien eux qui doivent accepter d'ouvrir immédiatement des négociations avec le personnel.** Les revendications des personnels CE/CCE n'ont rien d'excessives : il s'agit d'en finir avec les coefficients inférieurs au SMIC, et d'ouvrir des négociations sur l'ensemble de la grille des salaires.

La Fédération SUD-rail, qui regroupe l'ensemble des travailleurs/euses du Rail (cheminot-e-s, personnels des filiales, de la sous-traitance, du nettoyage, de la manutention ferroviaire, des CE/CCE de la SNCF) apporte pleinement son soutien à cette mobilisation.

Contact : Frédéric Bodin, 06 81 06 13 32

Saint Denis, le 8 janvier 2005